

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-7-2-3

Séance du vendredi 15 mai 2009

### Chambre de Consommation d'Alsace : Soutien 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 500 € en faveur de la Chambre de Consommation d'Alsace au titre de l'exercice 2009,
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme F024, chapitre 65, nature 6574, fonction 90, opération 2009 F724 9999 du Budget Départemental,

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions